



Ordonnance verte



Je soussigné

Atteste que Mme née le est enceinte avec un terme prévu le

Adresse postale

Numéro de téléphone

Fait à le.....

Cachet et signature du professionnel·le de santé

LA BÉNÉFICIAIRE DOIT TRANSMETTRE CETTE ORDONNANCE À SA COMMUNE AFIN DE REJOINDRE LE DISPOSITIF



Accompagnement financé par le Département de la Charente



BLANZAGUET-SAINT-CYBARD



FOUQUEBRUNE

Règlement

VOUS ÊTES ENCEINTE DE PLUS DE 3 MOIS ET HABITEZ SUR LES COMMUNES DE SALLES-LAVALLETTE, FOUQUEBRUNE OU BLANZAGUET ?

- 1** Demandez à votre professionnel-le de santé de vous prescrire votre panier (médecin, sage-femme, gynécologue) en remplissant l'**ordonnance** téléchargeable sur le site de votre commune
- 2** Envoyez cette ordonnance à **votre commune**
- 3** Participez à un **atelier santé environnementale et cuisine**
- 4** À l'issue du premier atelier, récupérez **chaque semaine, pendant 6 mois, un panier de produits biologiques locaux** dans le point de distribution de votre commune
- 5** Suivez le second atelier **au cours des 6 mois** du dispositif

- Dispositif réservé aux femmes enceintes habitant à Salles-Lavalette, Fouquebrune et Blanzaguet-Saint-Cybard
- La participation aux atelier de sensibilisation à la santé environnementale et de cuisine est obligatoire pour bénéficier du dispositif
- En cas d'indisponibilité pour récupérer votre panier, vous pouvez reporter cette livraison en prévenant le producteur au plus tard le vendredi précédent la semaine de distribution
- En cas de non-retrait de votre panier sans signalement préalable, le panier vous sera facturé
- Au bout de deux non-retraits sans signalement, votre participation au dispositif sera réévaluée

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET M'ENGAGE À L'HONORER

A
Nom et signature de la bénéficiaire

le

